

Résumé de la pétition

Le pétitionnaire décrit un grave problème d'escroqueries en ligne touchant de nombreux clients du secteur bancaire et organisées par de fausses entreprises financières: les escrocs contactent les victimes par téléphone et les dirigent vers de fausses pages web qui proposent soi-disant des services financiers, mais qui servent en réalité à arnaquer les utilisateurs. Le pétitionnaire affirme qu'en 2023, la police des postes et des communications a reçu 61 224 plaintes pour cybercriminalité, mais n'a arrêté que 612 coupables. Selon le pétitionnaire, ces chiffres montrent que les efforts visant à lutter contre ces escroqueries sont extrêmement inefficaces et suggèrent que la police ne dispose pas des outils ou des compétences techniques nécessaires pour démasquer les coupables et les poursuivre comme il se doit. Le pétitionnaire explique en détail le mode opératoire des fraudeurs et critique en particulier les banques qui n'ont pas agi pour protéger leurs clients. Les plateformes bancaires qui peuvent être utilisées pour effectuer des transferts en ligne ne prévoient pas de contrôles efficaces pour vérifier la fiabilité des destinataires et, souvent, les transactions suspectes ne sont pas bloquées. Les banques devraient se montrer plus vigilantes, par exemple en vérifiant que les destinataires des transferts sont inscrits sur une liste blanche d'opérateurs financiers agréés. Le pétitionnaire demande également que les bénéficiaires soient contrôlés automatiquement, que les transferts suspects soient gelés et que ces transactions soient signalées aux autorités chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Il estime que les banques devraient évaluer les compétences des clients, notamment leur capacité à comprendre les risques encourus et à vérifier l'authenticité des services financiers. Il demande au Parlement d'exiger des banques qu'elles prennent ces mesures préventives afin de limiter les escroqueries financières, de garantir une gestion sûre des capitaux.

